



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

FOOT LOISIR

Délégation du Roannais

Tél : 04-77-44-51-95

PV N° 47 DU SAMEDI 16/07/2022

Réunion du 11 juillet 2022

Responsable : M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03
Membres : Mme. Monique BOURRAT - M. Roger BOURRAT

ENGAGEMENTS CRITERIUM

A l'issue de la réunion du lundi 4 juillet, les clubs qui ont émis le souhait de s'engager en « Championnat Critérium » doivent procéder de la façon suivante :

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)
- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire », afin de choisir la rubrique **« Délégation du Roannais » et choisir « Championnat Critérium »**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2022

Les représentants des clubs de BUSSIERES, COMMELLE, LE COTEAU, CREMEAUX, ESSOR, GOAL FOOT, MABLY ACL, OLYMPIQUE EST ROANNAIS, PARIGNY ST CYR, PERREUX, POUILLY LES NONAINS, POUILLY SOUS CHARLIEU (LOIRE SORNIN), RHINS TRAMBOUZE, ROANNAIS FOOT 42, ROANNE ARCT, ROANNE FC, ROANNE MATEL, ROANNE MAYOLLET, ROANNE PARC, ST ANDRE D'APCHON, ST DENIS DE CABANNE, AVENIR (ST HAONNOISE et USRA), ST NIZIER SOUS CHARLIEU, ST SYMPHORIEN DE LAY, STE FOY ST SULPICE, VAL D'AIX, REGNY, SUD FOOT 71 et URFE étaient présents à cette réunion.

Le Président Francis VIDRY, Paul BRIDEAU, Didier ROTA et Bernard THIVEND représentaient la Délégation du Roannais de Football.

Excusés : les dirigeants du club de COURS

L'ensemble des clubs de la Délégation du Roannais était convié à une réunion pour prendre connaissance des évolutions, pour la saison prochaine, du règlement du « Foot Diversifié ».

En effet, les clubs souhaitant inscrire une équipe en « Foot Diversifié » auront à se positionner, avant le 15 août prochain, entre un championnat « Critérium » ou un challenge « Loisir » (voir tableau annexe).

Le championnat « Critérium » dont les matchs seront joués les vendredis ou samedis, s'apparente à l'ancienne formule. Il est réservé à des joueurs titulaires d'une licence « libre ». Quant au challenge « Loisir » (+ 40 ans à 7, loisir à 8 ou à 11), il est destiné aux joueurs titulaires d'une licence « Loisir ». Pour cette dernière formule, des règles spécifiques régissent sa pratique.

Les clubs dont une équipe (ou plusieurs) était engagée la saison écoulée dans l'ancien championnat « Loisir », se positionnent tous pour la formule « Critérium ». Cependant, à une large majorité, ils émettent le souhait de jouer le vendredi plutôt que le samedi. Cette situation de déséquilibre nécessitera des ajustements pour constituer les poules.

Un point du règlement « Critérium », est vivement contesté par les dirigeants présents. Il concerne la limitation drastique du nombre de joueurs pouvant jouer alternativement en championnat de District et en « Critérium ». Pour eux, il va être très pénalisant pour les équipes réserves des clubs de District qui, avec les blessures et les absences, puisaient largement dans leur équipe « Loisir » pour éviter un forfait.

Le challenge « + 40 ans à 7 » sera reconduit et sans doute renforcé par de nouvelles équipes. Cette formule est unanimement appréciée par ses pratiquants, notamment en raison de la grande latitude laissée pour l'organisation des rencontres.

Le club de Commelle s'est positionné pour le Foot Loisir à 8. Malheureusement, étant le seul à le faire, nous ne pourrons lui donner satisfaction.

Pour toutes informations complémentaires sur le règlement concernant le « Foot Diversifié », n'hésitez pas à prendre contact auprès de Bernard THIVEND (06 81 48 05 03) ou de Paul BRIDEAU (06 26 29 49 27).

Bonnes vacances !

REGLEMENT FOOT DIVERSIFIE

	Critérium	Foot Loisir à 11	Foot Loisir à 8	Foot Loisir à 7 + 40 ans
Type de licence	Libre sénior ou vétéran	Loisir	Loisir	Loisir
Age minimum requis	18 ans	18 ans	18 ans	40 ans
Autorisation	4 joueurs maximum de moins de 25 ans autorisés à figurer sur la feuille de match 2 joueurs ayant disputé un maximum de 5 matchs en championnat district.	Possibilité d'inclure un joueur titulaire d'une licence loisir dans un autre club à condition que ce club n'ait pas une équipe inscrite dans la même compétition.	Possibilité d'inclure un joueur titulaire d'une licence loisir dans un autre club à condition que ce club n'ait pas une équipe inscrite dans la même compétition.	Possibilité d'inclure un joueur titulaire d'une licence loisir dans un autre club à condition que ce club n'ait pas une équipe inscrite dans la même compétition.
Interdiction	Joueur de Ligue	Joueur titulaire d'une seule licence libre	Joueur titulaire d'une seule licence libre	Joueur titulaire d'une seule licence libre
Double licence (libre-loisir)	Un maximum de 5 joueurs, titulaires d'une double licence, sont autorisés à figurer sur feuille de match.			
Règles de jeu	Idem règlement championnat district	Spécifiques : suppression du hors-jeu, tacles interdits.	Spécifiques : suppression du hors-jeu, tacles interdits, dégagements du gardien à la main, rentrée de touche au pied.	Spécifiques : suppression du hors-jeu, tacles interdits, dégagements du gardien à la main, rentrée de touche au pied.
Temps de jeu	90 minutes en 2 périodes de 45 minutes.	90 minutes en 2 ou 3 périodes	60 minutes en 2 ou 3 périodes	60 minutes en 2 ou 3 périodes
Aire de jeu	Terrain entier	Terrain entier	1/2 terrain	1/2 terrain
Arbitrage	Désignation arbitre	Auto-arbitrage	Auto-arbitrage	Auto-arbitrage
Nombre de remplaçants	3	Illimité	Illimité	Illimité
Jour de programmation des matchs	Vendredi soir ou samedi après-midi	Vendredi soir ou samedi après-midi	A définir	Lundi soir
Feuille de match	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Classement	Classement par addition de points	Aucun classement établi	Aucun classement établi	Aucun classement établi
Calendrier	Etabli par la Délégation	Etabli par la Délégation	Etabli par la Délégation	Etabli par la Délégation